Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué	a été appliqué	après application de l'art. 10	à défaut d'application de l'art. 10	sur proposition	à défaut de proposition
	par la commission scolaire.		par la commission scolaire.		de la commission scolaire.	
Bascharage .	11	—	—	11	—	11
Clemency ...	4	—	—	4	—	—
Dippach	2	—	—	2	—	—
Bettembourg..	17	—	—	13	—	11
Dudelange .	133	126	56	3	155	—
Frisange.....	4	3	2	2	—	2
Kayl	132	132	67	—	177	—
Leudelange .	9	1	1	5	—	1
Mondercange.	10	7	4	2	—	1
Pétange.....	132	103	39	20	40	37
Reckange....	2	—	—	1	—	—
Rœser.....	2	—	—	2	—	—
Sanem	5	4	—	1	—	—
Weiler-l.-Tou.	1	—	—	1	—	—
Total ..	464	376	169	67	372	63

14 garçons et 16 filles avaient été dispensés de la fréquentation scolaire pendant l'été, resp. pour une partie de l'été. 2 de ces garçons avaient obtenu dispense à la condition de terminer leurs études primaires au semestre d'hiver suivant.

9 écoles ont chômé pendant 12 jours au plus, par suite de maladie des élèves.

Le certificat d'études primaires a été délivré à 211 garçons et à 198 filles, au total à 409 élèves. Dans ces chiffres sont compris les 21 garçons de la 7e année attachée à l'école primaire supérieure de Kayl et les 34 élèves de la 7e année des écoles privées.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 70 instituteurs, 45 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses. L'institutrice